**LA GRANDE MOTTE BASEBALL CLUB**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 207 Avenue du Golf  34280 La Grande Motte  [albatrosbaseballlgm@gmail.com](mailto:albatrosbaseballlgm@gmail.com)  www.facebook.com/lgm.albatros.baseball | **logo.JPG** | Téléphone :  06 03 56 70 19 |

|  |
| --- |
| **DOSSIER D’INSCRIPTION 2018/2019** |

|  |
| --- |
| **Cadre à renseigner par le joueur :**  Nom : …………………………………………… Prénom : ………………………………………......  Né(e) le ……/……/……… à ……………………………… Nationalité : ………………………  Adresse postale :  ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  Adresse électronique : …………………………………………… @..........................................  Numéro de téléphone à joindre de préférence :  Choix 1 : ……………………… Choix 2 : ………………………  Pratique antérieure du baseball ou du softball en club : Oui ❑ Non ❑  Si oui, dans quel club : …………………………………………  Pratique antérieure du baseball ou du softball en milieu scolaire :  Oui ❑ Non ❑ Si oui, dans quel établissement : ……………………………………  ***Casquette des***  ***Albatros offerte !***  Je sollicite (cochez la case correspondante) :  ❑ Une licence compétition jeune (15 ans et moins) : 110 €  ❑ Une licence compétition adulte (16 ans et plus) : 130 €  ❑ Une licence loisir hors compétition (tout âge) : 80 €  *La cotisation club se règle uniquement par chèque à l’ordre de « Albatros Baseball Club ». Il est possible de donner un maximum de 3 chèques en précisant au verso les dates de dépôt souhaitées.* |

|  |
| --- |
| **Pièces à remettre au club :**  ❑ Le présent dossier dûment complété et signé (autorisation parentale pour les mineurs)  ❑ Un certificat médical (selon le modèle joint de préférence)  ❑ Le (ou les) chèque(s) d’inscription  ❑ Une photo d’identité (selfie au 06 03 56 70 19)  *Ces pièces sont OBLIGATOIRES – Aucune demande de licence et d’assurance ne sera validée en leur absence* |

|  |
| --- |
| **Certificat médical :**  Je soussigné Docteur ………………………………..………… certifie avoir examiné  ce jour M ………………………………………………………………. qui ne présente pas  de contre indication médicale à la pratique du Baseball ou du Softball,  notamment en compétition.  Fait à …………………………………, le ……………………  Signature et cachet |

|  |
| --- |
| **Autorisation parentale – Obligatoire pour les mineurs :**  Je soussigné(e) M, Mme, …………………………………………………………………………  - autorise mon enfant à pratiquer le Baseball ou le Softball  - autorise le club à lui faire pratiquer des soins et des examens médicaux en cas d’urgence  - autorise le club à utiliser des photos de mon enfant sur ses différents supports de communication (notamment site internet, plaquettes, …)  Fait à La Grande Motte, le …………………………  Signature |



**LISTE DES GARANTIES DE VOTRE ASSURANCE LICENCE**

|  |
| --- |
| La Fédération Française de Baseball et Softball (FFBS) a souscrit pour son compte, et celui de ses licenciés qui en ont exprimé le souhait, un contrat d’assurance auprès de GPA, compagnie du Groupe GENERALI, dont les principales garanties vous sont précisées ci-dessous de manière simplifiée. **n°AL8 0 4 6 2 1**  La FFBS attire cependant l’attention de ses licenciés sur leur intérêt à souscrire, en extension, un contrat d’assurance de personne destiné à les garantir à hauteur des montants souhaités en cas de dommages corporels. Cette adhésion est facultative.  Pour plus d’information ou pour toute demande d’adhésion complémentaire, veuillez demander un formulaire GPA à votre entraîneur.    **I- Responsabilité civile**  Garantie des conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber aux licenciés en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et imputables à la pratique du Baseball ou du Softball.  *Quelques exemples d’exclusion : les dommages subis par le conjoint, les ascendants ou descendants de la*  *personne assurée responsable du dommage / les dommages survenant aux biens dont l’assuré est propriétaire / les dommages causés par un véhicule terrestre à moteur dont l’assuré ou les personnes dont il est civilement responsable ont la propriété.*    **II- Protection juridique**  Mise en œuvre et prise en charge des moyens nécessaires à la sauvegarde des droits et intérêts du licencié, victime de dommages ou poursuivi devant les tribunaux répressifs du fait de la pratique du Baseball ou du Softball (garantie limitée à 7.650 € par litige).    **III- Assistance**  Garantie du licencié en cas de maladie ou d’accident survenant à l’occasion de la pratique du Baseball ou du Softball. Cette garantie est accordée dans le monde entier (à concurrence de 2300 € pour l’avance des frais d’hospitalisation à l’étranger) mais ne peut s’exercer que si l’Assuré a pris contact préalablement avec Baseball – Assistance par téléphone au N° vert 0 800 886 486.  **IV- Individuelle accident**  Garantie des conséquences corporelles d’un accident dont le licencié serait victime à l’occasion de la pratique, en toutes circonstances, du Baseball ou du Softball  *Quelques exemples : bris de lunettes (160 € maximum dont monture, 61 € maximum) / perte ou bris de lentille (80 € maximum par lentille)/ dent fracturée (122 € maximum par dent)*    Fait à La Grande Motte, le ………………………    *Les signatures doivent être précédées de la mention « lu et approuvé »*    Signature des parents (pour les mineurs) Signature de l’adhérent |